

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 DECEMBRE 2024
RELATIF AU DEPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

KENERZEO SAS

Conseillée par



Présentée par



Etablissement présentateur et garant

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE KENERZEO SAS DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

PRIX DE L'OFFRE :

3,10 euros par action Groupe Berkem (le « **Prix d'Offre** »)

DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué de presse a été établi par la société KENERZEO SAS (l'« **Initiateur** ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 4 décembre 2024 relative à l'Offre visant les actions de la société Groupe Berkem, apposé le visa n°24-506 sur la Note d'Information établie par KENERZEO SAS (la « **Note d'Information** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le Document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur a été déposé auprès de l'AMF le 4 décembre 2024 et mis à la disposition du public le 5 décembre 2024. Le Document « Autres Informations » complète la Note d'Information.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

La Note d'Information ainsi que le Document « Autres Informations » sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société Groupe Berkem (<https://www.groupeberkem.com>) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande au siège social de Groupe Berkem (20 Rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort) et auprès de Banque Delubac & Cie (10, rue Roquépine - 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restriction dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.